

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 196**24 février 2003****SOMMAIRE**

A.D.D-Lux. S.A., Rombach/Martelange	9362	ID & A Constructions, S.à r.l., Ettelbruck	9365
Achepay S.A.H., Luxembourg	9399	Immobilière Wolz, S.à r.l., Wiltz	9365
Air Ambiance Luxembourg S.A., Echternach	9364	Impex-Cars, S.à r.l., Weiswampach	9370
Autogrill Overseas S.A., Luxembourg	9392	Indosuez Management II S.A.H., Luxembourg	9399
Beim Schneppler, S.à r.l., Useldange	9368	Interfin International S.A., Luxembourg	9400
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Luxembourg	9371	ISIL, International Shipping Investment Luxem- bourg S.A., Luxembourg	9407
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Luxembourg	9376	Koutani S.A., Luxembourg	9370
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Luxembourg	9376	Léo Construct S.A.	9368
Bugatti International S.A., Luxembourg	9366	Lomperang, S.à r.l., Hesperange	9384
C.G.R.H., S.à r.l., Reichlange	9363	Lux Porc, S.à r.l., Wahl	9362
C.V. Bat, S.à r.l., Diekirch	9367	Luypaert Christian, S.à r.l., Harlange	9364
Cadanor S.A., Luxembourg	9400	Luypaert Christian, S.à r.l., Harlange	9370
(Le) Chakir, S.à r.l., Born	9363	Maréchalerie Goedert, S.à r.l., Christnach	9366
Club 5, S.à r.l., Luxembourg	9386	Materis Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	9407
Club 5, S.à r.l., Luxembourg	9386	Materis Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	9406
Combeck, S.à r.l., Beckerich	9370	Materis Financing S.A., Luxembourg	9406
Coopérations S.C., Wiltz	9366	Max Bulk Cargo S.A., Marnach	9363
Customer : View S.A., Luxembourg	9399	Nouvelle Hostellerie de Reichlange, S.à r.l., Reich- lange	9364
Cybernetech-Automation, S.à r.l., Troine	9364	PaaLim S.A., Luxembourg	9398
CyberTech Europe S.A., Luxembourg	9383	Quidam S.A., Bridel	9381
CyberTech Europe S.A., Luxembourg	9384	Quidam S.A., Bridel	9381
EAMM, Europäische Akademie für Medien und Management Training, Gmbh, Howald	9382	Quidam S.A., Bridel	9382
Effetre Investment & Trading Company S.A., Lu- xembourg	9408	Ravago Holding S.A., Luxembourg	9392
Egeria Luxembourg S.A., Luxembourg	9391	Rosafin S.A., Luxembourg	9388
Egon Re S.A., Luxembourg	9368	Rosafin S.A., Luxembourg	9389
Egon Re S.A., Luxembourg	9369	Scierie Strotz-Kolbach, S.à r.l., Wolwelange	9366
El-Fina S.A., Luxembourg	9398	SKIRA - Compagnie Financière d'Editions Hol- ding S.A., Luxembourg	9401
El-Fina S.A., Luxembourg	9399	SKIRA - Compagnie Financière d'Editions Hol- ding S.A., Luxembourg	9402
F.R. Sunrise Holding S.A., Luxembourg	9401	Staring Capital GP, S.à r.l., Luxembourg	9389
Falk GmbH, Surré	9365	Staring Capital GP, S.à r.l., Luxembourg	9391
Falk GmbH, Surré	9365	Stateland International S.A., Luxembourg	9394
Finde S.A., Luxembourg	9403	Stateland International S.A., Luxembourg	9396
Finde S.A., Luxembourg	9404	Stateland International S.A., Luxembourg	9397
Framas Holding S.A., Luxembourg	9386	Tech Investment Holding S.A., Luxembourg	9408
Giselle S.A., Luxembourg	9400	Tiptop Chaussures S.A., Echternach	9363
(Camille) Goebel et Fils, S.à r.l., Dahl	9366	World Players Service S.A., Luxembourg	9406
Helmet Holding S.A., Luxembourg	9394		

A.D.D-LUX. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 6.230.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue en date du 29 novembre 2002*

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Goudelouf Didier, rue Ernest Laurent à B-1420 Braine-l'Alleud du poste d'administrateur-délégué et décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 29 novembre 2002;

2. Nomination de Monsieur Goudelouf David, Clos Bélieu 17 à B-1421 Ophain, au poste d'administrateur-délégué.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Goudelouf Didier, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Goudelouf David, demeurant à B-1421 Ophain.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Goudelouf Alain, demeurant à B-1410 Nivelles.

Tous les membres de l'assemblée sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents et les nombres d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et les membres de la société;

- qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présenté, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement;

- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour:

- Le point n° 1 de l'ordre du jour est abordé, la démission de Monsieur Goudelouf Didier du poste d'administrateur-délégué est acceptée et décharge lui est accordée pour son mandat jusqu'au 29 novembre 2002.

- Le point n° 2 de l'ordre du jour est abordé, la nomination de Monsieur Goudelouf David au poste d'administrateur-délégué est acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se clôture à 11 heures.

D. Goudelouf / D. Goudelouf / A. Goudelouf

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 88, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(90347/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

LUX PORC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 38, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 2.756.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

Cession de parts sociales.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Edmond Meiers, demeurant à Wahl, 38, rue Principale	75 parts sociales
Monsieur François Faber, demeurant à Heffingen, 140, rue de Steinborn	75 parts sociales
	150 parts sociales

Monsieur Edmond Meiers, précité, cède 75 (soixante-quinze) parts sociales à Madame Touria Tawil, épouse de Monsieur Fernand Pirson, demeurant à L-3821 Koetschette, 2, route de Martelange. Monsieur François Faber, précité, cède 25 (vingt-cinq) parts sociales à Madame Touria Tawil.

Suite à ces cessions, la répartition des parts sociales est la suivante:

M. François Faber, précité	50 parts sociales
Mme Touria Tawil, épouse Pirson, précitée	100 parts sociales
	150 parts sociales

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Wahl, le 13 novembre 2002.

T. Tawil, épouse Pirson, F. Faber, E. Meiers.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2002, vol. 326, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(90348/612/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

TIPTOP CHAUSSURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6460 Echternach, 28, place du Marché.

R. C. Diekirch B 5.634.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(90349/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

LE CHAKIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 24, Haaptstroos.

R. C. Diekirch B 2.706.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(90350/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

C.G.R.H., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.

R. C. Diekirch B 2.709.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reichlange, le 20 janvier 2003.

(90351/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

MAX BULK CARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach.

R. C. Diekirch B 4.263.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2002

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2003, enregistré le 9 janvier 2003 à Clervaux, volume 211, folio 71, case 1, il ressort ce qui suit:

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide à l'unanimité de renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008 les mandats des administrateurs et du Commissaire, à savoir:

- Monsieur Mario Reiff, commerçant, demeurant à L-9753 Heinerscheid, Maison 34, administrateur-délégué;
- Madame Chantal Cabay, comptable, demeurant à B-6971 Journal, rue Vieux Grainchamps 5, administrateur;
- Monsieur Jean-Marie Cabay, administrateur de sociétés, demeurant à B-6230 Pont-à-Celles, rue Centrale 11, administrateur;
- Monsieur Marc Reiff, commerçant, demeurant à L-9710 Clervaux, Montée de l'Abbaye 1, administrateur;
- Monsieur Guy Cabay, administrateur de sociétés, demeurant à B-6980 Laroche en Ardenne, rue Rompré 5, administrateur;
- Monsieur Norbert Reiff, pensionné, demeurant à L-9753 Heinerscheid, Maison 34, administrateur et président du Conseil d'Administration;
- FIDUNORD, S.à r.l., Commissaire aux Comptes, route de Stavelot 144, L-9991 Weiswampach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 janvier 2003.

Pour MAX BULK CARGO S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(90370/667/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

NOUVELLE HOSTELLERIE DE REICHLANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.
R. C. Diekirch B 2.451.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reichlange, le 20 janvier 2003.

(90352/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

AIR AMBIANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6463 Echternach, 46, rue Maximilien.
R. C. Diekirch B 5.794.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 janvier 2003.

(90353/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

CYBERNETECH-AUTOMATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'École.
R. C. Diekirch B 5.140.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 7 avril 1994, acte publié au Mémorial C n° 306 du 18 août 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 août 1994, acte publié au Mémorial C n° 511 du 8 décembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 avril 1995, acte publié au Mémorial C n° 375 du 8 août 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 juin 1997, acte publié au Mémorial C n° 544 du 3 octobre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 77 du 8 février 1999 modifiée par acte sous seing privé en date du 15 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 619 du 20 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYBERNETECH-AUTOMATION, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(90354/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 janvier 2003.

LUYPAERT CHRISTIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 15A, rue Bierg.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 19 décembre 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2002, volume 873, folio 64, case 6,

que la société à responsabilité limitée LUYPAERT CHRISTIAN, S.à r.l. avec siège social à L-9656 Harlange, 15A, rue Bierg;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 décembre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 5819;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 18293;

Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée LUYPAERT CHRISTIAN, S.à r.l. ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq (5) années à la FIDUCIAIRE ROMAIN KNEIP, à L-8020 Strassen, 21, rue de la Solidarité.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 janvier 2003.

Ch. Doerner.

(90372/209/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

FALK, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9687 Surré, 21, rue du Moulin.

R. C. Diekirch B 5.318.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,70 euros.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,70 à EUR 12.500,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros, (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Surré, le 13 mai 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 21 janvier 2003, vol. 174, fol. 39, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90363/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

FALK, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9687 Surré, 21, rue du Moulin.

R. C. Diekirch B 5.318.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 21 janvier 2003, vol. 174, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FALK, GmbH

(90364/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

IMMOBILIERE WOLZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30A, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 2.013.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Wiltz, le 21 janvier 2003, vol. 174, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

IMMOBILIERE WOLZ, S.à r.l.

(90365/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

ID & A CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck, 5, place de la Résistance.

R. C. Diekirch B 6.578.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 janvier 2003

Décisions:

1. L'assemblée générale a décidé à l'unanimité des voix de donner pleine et entière décharge aux gérants démissionnaires M. Armand d'Antonio et Mme Bernadette Pagni.
2. Suite aux démissions de M. d'Antonio et de Mme Pagni, la gérance est dorénavant assurée par M. Mauro Catarinella seul de sorte que la société est dorénavant valablement engagée par la signature de son gérant unique.

Ettelbruck, le 22 janvier 2003.

ID & A CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

M. Catarinella

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2003, vol. 272, fol. 90, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90374/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

CAMILLE GOEBEL ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 5, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 2.849.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Wiltz, le 21 janvier 2003, vol. 174, fol. 39, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CAMILLE GOEBEL ET FILS, S.à r.l.

(90366/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

SCIERIE STROTZ-KOLBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 29, rue des Romains.

R. C. Diekirch B 716.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Wiltz, le 21 janvier 2003, vol. 174, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SCIERIE STROTZ-KOLBACH, S.à r.l.

(90367/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

COOPERATIONS, Société Coopérative.

Siège social: L-9538 Wiltz, 10, rue de la Montagne.

R. C. Diekirch B 2.375.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Wiltz, le 15 janvier 2003, vol. 174, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(90368/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

MARECHALERIE GOEDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 29, rue Hierheck.

R. C. Diekirch B 6.265.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christnach, le 22 janvier 2003.

J. Goedert

Associé - Gérant

(90369/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

BUGATTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 26.124.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 janvier 2003

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité la décision de transférer, pour des raisons de réorganisation, le siège social de la société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour BUGATTI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06879/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

C.V. BAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Haquet, entrepreneur, demeurant à B-4210 Burdinne, rue Basse, Voie 1.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de C.V. BAT, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 4. La société a pour objet, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, l'entreprise de nettoyage, de rejointoyage de façades, de maçonnerie et l'entreprise générale de gros uvre et mise sous toit, de charpentes et de couvertures de toitures, le placement de menuiseries, de plafonnage, de carrelage, de chape et de bétons, ainsi que de peintures, de carrelage, de vitrage, d'étanchéité de constructions, de maçonnerie et de béton, les travaux de démolition, de plafonneur-cimentier et de menuisier-charpentier. Elle peut également agir comme vendeur indépendant et exécuter des travaux administratifs.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- €), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'unique associé Monsieur Jean Haquet, entrepreneur, demeurant à B-4210 Burdinne, rue Basse, Voie 1, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition du ou des associés.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 850,- €.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Jean Haquet, entrepreneur, demeurant à B-4210 Burdinne, rue Basse, Voie 1, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
- 2.- Le siège social est établi à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Haquet, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 82, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

P. Frieders.

(90373/212/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

LEO CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 6.248.

Monsieur Patrick Reiles, propriétaire de l'immeuble sis au 41, Duerfstrooss à L-9696 Winseler fait savoir qu'il dénonce le siège social de la société avec effet immédiat.

Winseler, le 1^{er} avril 2002.

P. Reiles.

Enregistré à Wiltz, le 20 janvier 2003, vol. 174, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90371/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

BEIM SCHNEPPLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange.

R. C. Diekirch B 6.246.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2003.

Signature.

(90375/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

**EGON RE S.A., Société Anonyme,
(anc. SAFE-RE (GB), SAFE REINSURANCE (GB), Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.800.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAFE REINSURANCE (GB), en abrégé SAFE-RE (GB), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.800 constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 6 avril 2000.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures cinquante sous la présidence de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant à Luxembourg, 34, rue de Vianden, qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, 13, rue de Bergem.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Welter, employé privé, demeurant à Bech-Kleinmacher, 36, route du Vin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale de SAFE REINSURANCE (GB) en abrégé SAFE-RE (GB) en EGON RE et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2) Acceptation de la démission de Monsieur Xavier Durieu et de Madame Leclerc en tant qu'administrateurs et nomination de leurs remplaçants en la personne de Messieurs:

- Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.
- Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald.

- Jeffrey A. Sacks, PMB 322 3223 Lake Ave. Unit-15 C, Wilmette, IL 60091, USA.

3) Décharge spéciale aux administrateurs pour la période du 18 avril 2002 à la date de la présente Assemblée Générale.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de SAFE REINSURANCE (GB) en abrégé SAFE-RE (GB) en EGON RE.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa)

La Société adopte la dénomination de EGON RE.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Xavier Durieu et de Madame Leclerc en leur qualité d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat pour la période du 18 avril 2002 au 30 décembre 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.
- b) Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald.
- c) Jeffrey A. Sacks, PMB 322.3223 Lake Ave. Unit-15C, Wilmette, IL 60091, USA.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Limpens, P. Stanko, M. Welter, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 75, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

F. Baden.

(06754/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EGON RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

F. Baden.

(06755/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

IMPEX-CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40A.
R. C. Diekirch B 6.316.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2003.

Signature.

(90376/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

COMBECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 25, Dikrecherstrooss.
R. C. Diekirch B 4.944.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2003.

Signature.

(90377/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

LUYPAERT CHRISTIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 15, rue Berg.
R. C. Diekirch B 4.336.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2003.

Signature.

(90378/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 janvier 2003.

KOUTANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.281.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences commerciales, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SULLY S.A., société anonyme holding de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 23 décembre 2002,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme KOUTANI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.281, a été constituée suivant acte notarié en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 419 du 13 septembre 1993 et les statuts en ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 9 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595 du 17 avril 2002.

- Le capital social est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- Sa mandante est devenue propriétaire des cent mille (100.000) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

F. Baden.

(06765/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.,
Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 89.590.

In the year two thousand and two, on the seventeenth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 15, 2002, published in the Mémorial C, no 1705 of November 28, 2002, page 81.803, and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B- 89,590. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of December 17, 2002, not yet published in the Mémorial.

The meeting is declared open at 11 a.m., with Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Me Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of one hundred seventy-five million two hundred sixty-three thousand five hundred seventy-four euro (EUR 175,263,574.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty-nine million five hundred twenty-five thousand eighty-eight euro (EUR 169,525,088.-) to three hundred forty-four million seven hundred eighty-eight thousand six hundred sixty-two euro (EUR 344,788,662.-).

2. To issue forty-six million three hundred fifty-seven thousand nine hundred forty-one (46,357,941) new Class B shares and forty-one million two hundred seventy-three thousand eight hundred forty-six (41,273,846) new Class C shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new Class C shares, with payment of a share premium, by BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and for these new Class B shares, with payment of a share premium, by BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., a Spanish company with registered and business address at C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Spain; and to accept payment in full for such new shares each time by a contribution in kind.

4. To approve the redemption by the Company of thirty-two million nine hundred forty-four thousand one hundred four (32,944,104) of its own Class B shares.

5. To reduce the corporate capital by an amount of sixty-five million eight hundred eighty-eight thousand two hundred eight euro (EUR 65,888,208.-) and to cancel thirty-two million nine hundred forty-four thousand one hundred four (32,944,104) Class B shares owned by the Company.

6. To amend article 5 first paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2) to 6).

7. To restate the financial year so that the latter shall start on January 1 and end on December 31 of each year and to amend article 31 of the articles of association accordingly.

8. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and with the consent of the Managers, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred seventy-five million two hundred sixty-three thousand five hundred seventy-four euro (EUR 175,263,574.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty-nine million five hundred twenty-five thousand eighty-eight euro (EUR 169,525,088.-) to three hundred forty-four million seven hundred eighty-eight thousand six hundred sixty-two euro (EUR 344,788,662.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue forty-six million three hundred fifty-seven thousand nine hundred forty-one (46,357,941) new Class B shares and forty-one million two hundred seventy-three thousand eight hundred forty-six (41,273,846) new Class C shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

There now appeared Me Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the proxy as referred under (ii) hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., for forty-one million two hundred seventy-three thousand eight hundred forty-six (41,273,846) Class C shares and to make payment in full for each such new share thus subscribed by a contribution in kind consisting of:

* 100% of the issued and outstanding share capital of BRISTOL-MYERS SQUIBB HOLDINGS IRELAND LIMITED, a company organized under the laws of Ireland, having its registered office at Watery Lane, Swords, County of Dublin, Ireland, and its business address at Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX Woerden, the Netherlands (collectively the «Shares»).

The Shares thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of eight billion two hundred fifty-four million seven hundred sixty-nine thousand two hundred euro (EUR 8,254,769,200.-)

There now appeared Me Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., a Spanish company with registered and business address at C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Spain, by virtue of the proxy as referred under (ii) hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., for forty-six million three hundred fifty-seven thousand nine hundred forty-one (46,357,941) Class B shares and to make payment in full for each such new share thus subscribed by a contribution in kind consisting of all the assets and all the liabilities without exception of BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of nine billion two hundred seventy-one million five hundred eighty-eight thousand three hundred forty-one euro (EUR 9,271,588,341.-)

Proof of the ownership by BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. of the Shares and by BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. of the ownership of all the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. and BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. acting through their duly appointed attorney in fact declared that their respective contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of all their respective contributions to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of their respective contributions to the Company.

BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. and BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. acting through their duly appointed attorneys in fact further stated that a report has been drawn up by Ernst & Young, Société Anonyme, réviseur d'entreprises, and signed by Karen Wauters on 17 December 2002, wherein their respective contributions so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 46,357,941 class B shares of nominal value EUR 2 each (total EUR 92,715,882), to be issued with a total issue share premium of EUR 9,178,872,459, and the 41,273,846 class C shares of nominal value EUR 2 each (total EUR 82,547,692), to be issued with a total issue share premium of EUR 8,172,221,508, amounting to a total consideration of EUR 17,526,357,541.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the general meeting of shareholders, resolved to accept the said subscriptions and payment including the share premium by the subscribers and to allot the new Class C and new Class B shares to BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. and BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. as stated below:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed and paid-in capital (EUR)</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Share premium (EUR)</i>
		41,273,846 Class C	
1) BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l.	82,547,692	Shares 8,172,221,508	
		46,357,941 Class B	
2) BMS HOLDINGS SPAIN, S.L.	92,715,882	Shares 9,178,872,459	
Total:	175,263,574		17,351,093,967

Third resolution

The general meeting resolved to approve the redemption by the Company of thirty-two million nine hundred forty-four thousand one hundred four (32,944,104) of its own Class B shares so far held by BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. contributed to the Company as a result of the contribution made pursuant to the second resolution hereabove and valued for such purpose at six billion five hundred eighty-eight million eight hundred twenty thousand nine hundred fifty-three euro (EUR 6,588,820,953.-) and as a consequence to reduce the Company's corporate capital by an amount of sixty-five million eight hundred eighty-eight thousand two hundred eight euro (EUR 65,888,208.-) so as to reduce it to two hundred seventy-eight million nine hundred thousand four hundred fifty-four euro (EUR 278,900,454.-) by cancellation of those thirty-two million nine hundred forty-four thousand one hundred four (32,944,104) own Class B shares and to reduce the share premium account by an amount of six billion five hundred twenty-two million nine hundred thirty-two thousand seven hundred forty-five euro (EUR 6,522,932,745.-) so as to reflect the total consideration for the shares so redeemed.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«**Art. 5. Corporate Capital. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at two hundred seventy-eight million nine hundred thousand four hundred fifty-four euro (EUR 278,900,454.-) divided into two (2) Class A shares, which shall be held by the limited partners, forty-six million three hundred fifty-seven thousand nine hundred forty-one (46,357,941) Class B shares and ninety-three million ninety-two thousand two hundred eighty-four (93,092,284) Class C shares, which shall be held by the general partners in representation of their unlimited partnership interest, with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The general meeting resolved to restate the financial year so that the latter shall start on January 1 and end on December 31 of each year.

The general meeting resolved to amend article 31 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 31. Financial year.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.»

The general meeting acknowledged and confirmed that the current financial year, started on November 21, 2002, shall consequently end on December 31, 2002.

Expenses

Insofar as the contributions in kind by BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. result in the Company holding 100% of the share capital of BRISTOL-MYERS SQUIBB HOLDINGS IRELAND LIMITED, each a company with registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption in such case.

Insofar as the contribution in kind of BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. results in BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., a company with registered office in the European Union, contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital duty exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A., société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 2, rue

J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, n° 1705 du 28 novembre 2002, page 81.803, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-89.590. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas Gauzes, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de cent soixante-quinze millions deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 175.263.574,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de cent soixante-neuf millions cinq cent vingt-cinq mille quatre-vingt-huit euros (EUR 169.525.088,-) à un montant de trois cent quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-deux euros (EUR 344.788.662,-).

2. Émission de quarante-six millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent quarante et une (46.357.941) nouvelles actions de Catégorie B et quarante et un millions deux cent soixante-treize mille huit cent quarante-six (41.273.846) nouvelles actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions de Catégorie C, avec paiement d'une prime d'émission, par BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et de ces nouvelles actions de Catégorie B avec paiement d'une prime d'émission, par BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., une société régie par le droit espagnol, ayant son siège social à C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Espagne, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions, à chaque fois, par un apport en nature.

4. Acceptation du rachat par la Société de trente-deux millions neuf cent quarante-quatre mille cent quatre (32.944.104) de ses propres actions de Catégorie B.

5. Réduction du capital social d'un montant de soixante-cinq millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent huit euros (EUR 65.888.208,-) et suppression de trente-deux millions neuf cent quarante-quatre mille cent quatre (32.944.104) actions de catégorie B.

6. Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 2) à 6).

7. Modification de l'année sociale de manière à ce que cette dernière commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année et modification de l'article 31 des statuts.

8. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré et avec le consentement des associés-commandités gérants, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent soixante-quinze millions deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 175.263.574,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de cent soixante-neuf millions cinq cent vingt-cinq mille quatre-vingt-huit euros (EUR 169.525.088) à un montant de trois cent quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-deux euros (EUR 344.788.662,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre quarante-six millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent quarante et une (46.357.941) nouvelles actions de Catégorie B et quarante et un millions deux cent soixante-treize mille huit cent quarante-six (41.273.846) nouvelles actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de la procuration mentionnée au (ii) ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. quarante et un millions deux cent soixante-treize mille huit cent quarante-six (41.273.846) actions de Catégorie C et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en nature consistant en:

* 100% du capital émis de BRISTOL-MYERS SQUIBB HOLDINGS IRELAND LIMITED, une société régie par les lois de l'Irlande, ayant son siège social à Watery Lane, Swords, County de Dublin, Irlande, et son adresse commerciale à Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX Woerden, Pays-Bas, (collectivement les «Actions»).

Les Actions ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de huit milliards deux cent cinquante-quatre millions sept cent soixante-neuf mille deux cents euros (EUR 8.254.769.200,-)

Est intervenu ensuite Maître Laurent Schummer prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. une société régie par le droit espagnol, ayant son siège social à C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Espagne, en vertu de la procuration mentionnée au (ii) ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. quarante-six millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent quarante et une (46.357.941) actions de Catégorie B et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs sans exception de BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. (les «Actifs et Passifs»)

Les Actifs et Passifs ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de neuf milliards deux cent soixante-et-onze millions cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent quarante et un euros (EUR 9.271.588.341.-)

La preuve de la propriété par BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. des Actions et par BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. de la propriété de tous les Actifs et Passifs a été rapportée au notaire soussigné.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., et BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. agissant par le biais de leur mandataire ont déclaré encore que ces apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de leurs apports respectifs à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de leurs apports respectifs à la Société.

BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. et BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. agissant par le biais de leur mandataire ont déclaré qu'un rapport a été établi par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseur d'entreprises, et signé par Karen Wauters en date du 17 décembre 2002, dans lequel leurs apports respectifs ainsi apportés en nature sont décrits et évalués.

Le comparant a produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 46.357.941 actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 2 chacune (total EUR 92.715.882), à émettre avec une prime d'émission de EUR 9.178.872.459, et des 41.273.846 actions de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 2 chacune (total 82.547.692), à émettre avec une prime d'émission de EUR 8.172.221.508, correspondant à une contrepartie totale de EUR 17.526.357.541.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations incluant la prime d'émission et d'attribuer nouvelles actions de Catégorie C à BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. et nouvelles actions de Catégorie B BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. conformément aux indications ci-dessous.

<i>Actionnaire</i>	<i>Capital souscrit et libéré (EUR)</i>	<i>Nombre d'actions etPrime d'émission catégories d'actions (EUR)</i>
1) BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l.	82.547.692	41.273.846 actions de Catégorie C 8.172.221.508
2) BMS HOLDINGS SPAIN, S.L.	92.715.882	46.357.941 actions de Catégorie B 9.178.872.459
Total:	175.263.574	17.351.093.967

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter le rachat à la valeur nominale par la Société de trente-deux millions neuf cent quarante-quatre mille cent quatre (32.944.104) de ses propres actions de Catégorie B jusqu'à présent détenues par BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. apportées à la Société en conséquence des apports effectués sur la base de la deuxième résolution ci-dessus et évalué à cette fin à six milliards cinq cent quatre-vingt-huit millions huit cent vingt mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 6.588.820.953,-) et en conséquence de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent huit euros (EUR 65.888.208,-) de manière à le porter à deux cent soixante-dix-huit millions neuf cent mille quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 278.900.454,-) par annulation de ces trente-deux millions neuf cent quarante-quatre mille cent quatre (32.944.104) actions propres de Catégorie B et de réduire le compte de prime d'émission d'un montant de six milliards cinq cent vingt-deux millions neuf cent trente-deux mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 6.522.932.745,-) de manière à tenir compte de la contrepartie totale pour les part ainsi rachetées.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent soixante-dix-huit millions neuf cent mille quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 278.900.454,-) divisé en deux (2) actions de Catégorie A, qui seront détenues par les associés-commanditaires, quarante-six millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent quarante et une (46.357.941) actions de Catégorie B et quatre-vingt-treize millions quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-quatre (93.092.284) actions de Catégorie C qui seront détenues par les associés-commandités en représentation de leur intérêt d'associé-commandité, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) et chaque action étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'année sociale de manière à ce que cette dernière commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 31 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 31. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.»

L'Assemblée Générale a constaté et confirmé que l'année sociale en cours, commencée le 21 novembre 2002, se terminera le 31 décembre 2002.

Evaluation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature par BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. résulte dans une participation de la Société de 100% dans le capital de BRISTOL-MYERS SQUIBB HOLDINGS IRELAND LIMITED, chacune de ces sociétés ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Dans la mesure où l'apport par BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., une société ayant son siège social dans l'Union Européenne consiste en un apport, de la totalité de ses actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Dont acte fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, B. Tassigny, N. Gauzes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 32, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2003.

G. Lecuit.

(06728/220/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.,
Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2003.

G. Lecuit.

(06729/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.,
Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.590.

In the year two thousand and two, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the 'Company'), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 15, 2002, not yet published in the Mémorial and entered in the Company

Register at Luxembourg, Section B, under the number B-89.590. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of November 25, 2002, not yet published in the Mémorial.

The meeting is declared open at 10.30 a.m., with Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Robert Fischer, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To rectify the deed recording the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on November 25, 2002 whereby:

(a) the corporate capital was increased by an amount of one hundred fifty-two million thirty-seven thousand nine hundred seventy-four euro (EUR 152,037,974.-);

(b) twenty-nine million five hundred forty-nine thousand eight hundred sixteen (29,549,816) new Class B shares and forty-six million four hundred sixty-nine thousand one hundred seventy-one (46,469,171) new Class C shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-), were issued with a share premium; and

(c) five thousand one hundred sixty-six (5,166) of its own Class B shares were redeemed by the Company and cancelled following a capital reduction in an amount of ten thousand three hundred thirty-two euro (EUR 10,332.-)

for the purposes of reflecting the appropriate valuation and the appropriate currency exchange rate for the contributions in kind made in relation to such capital increase by BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and by BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., a Spanish company with registered and business address at C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Spain.

2 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and with the consent of the Managers, took unanimously the following resolutions with effect as of November 25, 2002:

First resolution

The general meeting resolved to rectify the deed recording the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on November 25, 2002 whereby:

(a) the corporate capital was increased by an amount of one hundred fifty-two million thirty-seven thousand nine hundred seventy-four euro (EUR 152,037,974.-);

(b) twenty-nine million five hundred forty-nine thousand eight hundred sixteen (29,549,816) new Class B shares and forty-six million four hundred sixty-nine thousand one hundred seventy-one (46,469,171) new Class C shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase, were issued with a share premium; and

(c) five thousand one hundred sixty-six (5,166) of its own Class B shares were redeemed and cancelled following a capital reduction in an amount of ten thousand three hundred thirty-two euro (EUR 10,332.-)

for the purposes of reflecting the appropriate valuation and the appropriate currency exchange rate for the contributions in kind made in relation to such capital increase by BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and by BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., a Spanish company with registered and business address at C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Spain (the «Minutes»).

The general meeting acknowledged and confirmed that the contributions made by BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., and BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., as further described in the Minutes should have been valued without applying a discount on the actual valuation of the contributions and consequently applying the conversion rate between United States Dollars and Euro applicable on November 25, 2002, for valuation purposes. The conversion rate that will be used is consequently EUR 1.00338=USD 1 instead of the conversion rate of EUR 0.9=USD 1 that was used on November 25, 2002.

Second resolution

The general meeting consequently resolved and confirmed that the corporate capital should have been increased by an amount of one hundred sixty nine million five hundred four thousand four hundred twenty euro (EUR 169,504,420.-) so as to raise it from its amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred sixty nine million five hundred thirty five thousand four hundred twenty euro (EUR 169,535,420.-).

Third resolution

The general meeting consequently resolved and confirmed that thirty two million nine hundred forty four thousand one hundred four (32,944,104) new Class B and fifty one million eight hundred eight thousand one hundred six (51,808,106) new Class C shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, having the same rights and privileges as the existing Class B respectively Class C shares and entitling to dividends as from November 25, 2002 should have been issued.

Fourth resolution

The general meeting consequently resolved and confirmed that for the contributions made by BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, and BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., prenamed, as further described in the Minutes, the following allotment of shares as well as payments of share capital and share premium should have been recorded:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed and paid-in capital (EUR)</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Share premium (EUR)</i>
		51,808,106	Class C
1) BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l.	103,616,212	Shares	10,258,004,968
		32,944,104	Class B
2) BMS HOLDINGS SPAIN, S.L.	68,888,208	Shares	6,522,932,745
Total:	169,504,420		16,780,937,733

The shareholders further produced a report drawn up by ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseur d'entreprises, and signed by Karen Wauters on 17 December, 2002, wherein the contributions as further described in the Minutes are described and valued on the basis of the revised valuation criteria. The conclusions of such report read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 32,944,104 class B shares of nominal value EUR 2 each (total EUR 65,888,208.-), to be issued with a total issue share premium of EUR 6,522,932,745.- and the 51,808,106 class C shares of nominal value EUR 2 each (total EUR 103,616,212.-), to be issued with a total issue share premium of EUR 10,258,004,988.-, amounting to a total consideration of EUR 16,950,442,153.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Fifth resolution

The general meeting confirmed the redemption at nominal value by the Company of five thousand one hundred sixty-six (5,166) of its own Class B shares so far held by BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. and contributed to the Company as a result of the contribution as described further in the Minutes.

The general meeting consequently resolved and confirmed that the Company's corporate capital be reduced by an amount of ten thousand three hundred thirty-two euro (EUR 10,332.-) so as to reduce it to one hundred sixty nine million five hundred twenty five thousand eighty eight euro (EUR 169,525,088.-) by cancellation of five thousand one hundred sixty-six (5,166) own Class B shares.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions and confirmations, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«**Art. 5. Corporate Capital. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred sixty nine million five hundred twenty five thousand eighty eight euro (EUR 169,525,088.-) divided into two (2) Class A shares, which shall be held by the limited partners, thirty two million nine hundred forty four thousand one hundred four (32,944,104) Class B shares and fifty one million eight hundred eighteen thousand four hundred thirty eight (51,818,438) Class C shares, which shall be held by the general partners in representation of their unlimited partnership interest, with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (2,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A., société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 2, rue

J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 octobre 2002, non encore publié au Mémorial C, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-89.590. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 novembre 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Fischer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Rectification de l'acte dressant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25 novembre 2002 par lequel:

(a) le capital social a été augmenté d'un montant de cent cinquante-deux millions trente-sept mille neuf cent soixante-quatorze euros (EUR 152.037.974,-);

(b) vingt-neuf millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent seize (29.549.816) nouvelles actions de Catégorie B et quarante-six millions quatre cent soixante-neuf mille cent soixante et onze (46.469.171) nouvelles actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ont été émises avec prime d'émission; et

(c) cinq mille cent soixante-six (5.166) de ses propres actions de Catégorie B ont été rachetées par la Société et annulées à la suite d'une réduction du capital social d'un montant de dix mille trois cent trente-deux euros (EUR 10.332,-)

afin de refléter l'évaluation appropriée et le taux de change approprié pour les apports en nature effectués en rapport avec cette augmentation de capital par BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et par BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., une société régie par le droit espagnol, ayant son siège social à C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Espagne.

2 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré et avec le consentement des associés-commandités gérants, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes avec effet au 25 novembre 2002:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de rectifier l'acte dressant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25 novembre 2002 par lequel

(a) le capital social a été augmenté d'un montant de cent cinquante-deux millions trente-sept mille neuf cent soixante-quatorze euros (EUR 152.037.974,-);

(b) vingt-neuf millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent seize (29.549.816) nouvelles actions de Catégorie B et quarante-six millions quatre cent soixante-neuf mille cent soixante-onze (46.469.171) nouvelles actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ont été émises avec prime d'émission; et

(c) cinq cent soixante-six (5.166) de ses propres actions de Catégorie B ont été rachetées par la Société et annulées à la suite d'une réduction du capital social d'un montant de dix mille trois cent trente-deux euros (EUR 10.332)

afin de refléter l'évaluation appropriée et le taux de change approprié pour les apports en nature effectués en rapport avec cette augmentation de capital par BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et par BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., une société régie par le droit espagnol, ayant son siège social à C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Espagne (le «PV»).

L'assemblée générale a reconnu et confirmé que les apports effectués par BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l. et par BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., tels que plus amplement décrits dans le PV, auraient dû être évalués sans application d'une décote sur la valeur réelle des apports et par conséquent par application du taux de change applicable au 25 Novembre 2002 entre le dollar des Etats Unis et l'euro. Le taux de change qui sera utilisé est par conséquent de EUR 1,00338=USD 1 au lieu du taux de change de EUR 0,9=USD 1 qui a été utilisé le 25 novembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a par conséquent décidé et confirmé que le capital social aurait dû être augmenté d'un montant de cent soixante neuf millions cinq cent quatre mille quatre cent vingt euros (EUR 169.504.420,-) de manière à porter le capital social de son montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cent soixante neuf millions cinq cent trente cinq mille quatre cent vingt euros (EUR 169.535.420,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale a par conséquent décidé et confirmé que trente deux millions neuf cent quarante quatre mille cent quatre (32.944.104) nouvelles actions de Catégorie B et cinquante et un millions huit cent huit mille cent six (51.808.106) nouvelles actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes de Catégorie B, respectivement de Catégorie C, et participant aux bénéfices de la Société à partir du 25 novembre 2002 auraient dû être émises.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a par conséquent décidé et confirmé que pour les apports effectués par BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, et BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., prénommée, tels que plus amplement décrits dans le PV, les allocations et libérations suivantes de capital et de prime d'émission auraient dû être enregistrées:

<i>Actionnaire</i>	<i>Capital souscrit et libéré (EUR)</i>	<i>Nombre d'actions et Prime d'émission catégories d'actions (EUR)</i>
1) BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l.	103.616.212	51.808.106 actions de Catégorie C 10.258.004.988
2) BMS HOLDINGS SPAIN, S.L.	65.888.208	32.944.104 actions de 6.522.932.745 Catégorie B
Total:	<u>169.504.420</u>	<u>16.780.937.733</u>

Les actionnaires ont produit un rapport établi par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseur d'entreprises, et signé par Karen Wauters en date du 17 décembre 2002, dans lequel les apports respectifs ainsi apportés en nature tels que plus amplement décrits dans le PV sont décrits et évalués sur base des critères d'évaluation revus. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 32.944.104 actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 2 chacune (total EUR 65.888.208,-), à émettre avec une prime d'émission de EUR 6.522.932.745, et des 51.808.106 actions de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 2 chacune (total EUR 103.616.212,-), à émettre avec une prime d'émission de EUR 10.258.004.988, correspondant à une contrepartie totale de EUR 16.950.442.153.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a confirmé le rachat à la valeur nominale par la Société de cinq mille cent soixante-six (5.166) de ses propres actions de Catégorie B jusqu'à présent détenues par BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. et apportées à la Société en conséquence des apports effectués sur la base des apports plus amplement décrits dans le PV.

L'assemblée générale a par conséquent décidé et confirmé que le capital social de la Société est réduit d'un montant de dix mille trois cent trente-deux euros (EUR 10.332,-) de manière à le porter à cent soixante neuf millions cinq cent vingt cinq mille quatre vingt huit euros (EUR 169.525.088,-) par annulation de ces cinq mille cent soixante-six (5.166) actions propres de Catégorie B.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions et confirmations adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à cent soixante neuf millions cinq cent vingt cinq mille quatre vingt huit euros (EUR 169.525.088,-) divisé en deux (2) actions de Catégorie A, qui seront détenues par les associés-commanditaires, trente deux millions neuf cent quarante quatre mille cent quatre (32.944.104) actions de Catégorie B et cinquante et un millions huit cent dix huit mille quatre cent trente huit (51.818.438) actions de Catégorie C qui seront détenues par les associés-commandités en représentation de leur intérêt d'associé-commandité, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et chaque action étant entièrement libérée.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison des résolutions qui précèdent sont évalués à deux mille Euros (2.000,- EUR).

Dont acte fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, B. Tassigny, R. Fischer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2003.

G.Lecuit.

(06730/220/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

QUIDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Bridel, 45, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.789.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 9 janvier 2003

Sont présents:

- 1) Madame Véronique Hoesdorff, agent immobilier, demeurant à L-8140 Bridel, 45, route de Luxembourg.
- 2) Madame Lucie Hoesdorff, agent immobilier, demeurant à L-8152 Bridel, 7, allée des Sorbiers.
- 3) Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

Les membres du Conseil présents élisent comme Présidente Madame Lucie Hoesdorff, agent immobilier, demeurant à L-8152 Bridel, 7, allée des Sorbiers, qui accepte ce mandat.

La Présidente expose que l'ordre du jour de la présente réunion a par conséquent été arrêté comme suit:

Ordre du jour:

- Nomination de Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy, à la fonction et d'administrateur-délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société QUIDAM S.A. du 9 juin 2003, délibérant valablement, décide de nommer Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy, à la fonction d'administrateur-délégué, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance le président lève la séance.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour avis sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

V. Hoesdorff / L. Hoesdorff / L. Neuhengen

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2003, vol. 169, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.
(06724/231/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

QUIDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Bridel, 45, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.789.

Assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2003

S'est réunie en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUIDAM S.A., avec siège social à L-8410 Bridel, 45, route de Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Lucie Hoesdorff, agent immobilier, demeurant à L-8152 Bridel, 7, allée des Sorbiers.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Hoesdorff, agent immobilier, demeurant à L-8140 Bridel, 45, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La présidente expose et l'assemblée constate:

- Que la présidente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Nominations statutaires.

2.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Laurent Neuhengen, employé privé, demeurant à Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué.

- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice social de l'année 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée procède à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Madame Véronique Hoesdorff, agent immobilier, demeurant à L-8140 Bridel, 45, route de Luxembourg.
- b) Madame Lucie Hoesdorff, agent immobilier, demeurant à L-8152 Bridel, 7, allée des Sorbiers.
- c) Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Tania Krier, employée privée, demeurant à L-4482 Belvaux, 51, rue Michel Rodange, comme commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy, avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour avis sincère et conforme

Les actionnaires

Signatures

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2003, vol. 169, fol. 100, case 11. – Reçu 11 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(06725/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

QUIDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Bridel, 45, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.789.

Par décision du conseil d'administration du 9 janvier 2003,

Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy, est nommé à la fonction d'administrateur-délégué, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière, dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour le Conseil d'Administration

L. Neuhengen

Administrateur-délégué

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2003, vol. 170, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(06726/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EAMM, EUROPÄISCHE AKADEMIE FÜR MEDIEN UND MANAGEMENT TRAINING,**Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1625 Howald, 28, rue Théodore Gillen.

H. R. Luxemburg B 71.184.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddrei, den achten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Frank Heinrich, Journalist, geboren am 25. April 1960 in Hamburg (D), wohnhaft in D-22605 Hamburg, 194B, Elbchaussee,

2) Die Gesellschaft PUBLIKOM KOMMUNIKATIONSBERATUNG, GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-22765 Hamburg, Borselstrasse 7, eingetragen im Amtsgericht Hamburg unter der Nummer H. R. B 47.000, beide hier vertreten durch Herrn John Weber, beruflich wohnhaft in L-1361 Luxemburg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

auf Grund zweier Vollmachten gegeben unter Privatschrift am 16. Dezember 2002 in Hamburg,

welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch die Kompargenten und den amtierenden Notar, dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Kompargenten vertreten wie hiavor angegeben den unterzeichnenden Notar ersuchten folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROPÄISCHE AKADEMIE FÜR MEDIEN UND MANAGEMENT-TRAINING, mit Abkürzung EAMM, mit Sitz in L-1625 Howald, 28, rue Théodore Gillen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 71.184, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch, am 28. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 815 vom 3. November 1999, zum letzten Mal abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch, am 11. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Dass das Kapital der Gesellschaft EUROPÄISCHE AKADEMIE FÜR MEDIEN UND MANAGEMENTTRAINING, sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- €) beläuft, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfzig Euro (50,- €);

- Dass die Komparenten Eigentümer aller vorbezeichneten fünfhundert (500) Anteile sind;

- Dass die Komparenten in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter ausdrücklich, erklären, die Gesellschaft aufzulösen;

- Dass die Komparenten in ihrer Eigenschaft als Liquidatoren erklären, dass alle Aktiva veräußert wurden, dass alle Passiva gegenüber Dritten beglichen sind, dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass der Gesellschafter Frank Heinrich persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet;

- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Für die Veröffentlichungen und Hinterlegungen ist dem Überbringer einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde Vollmacht gegeben.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu solidarischen Lasten der Gesellschaft und der Komparenten.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: J. Weber, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2003, vol. 518, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 21. Januar 2003.

J. Gloden.

(06771/213/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CyberTech EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.805.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jos Junker, conseil fiscal, demeurant à Bettembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme CyberTech EUROPE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.805,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration par résolution circulaire du 23 décembre 2002.

Un extrait des résolutions circulaires du 23 décembre 2002 restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme CyberTech EUROPE a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 541 du 2 octobre 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1745 du 6 décembre 2002.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à un million deux cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-onze euros quatre cents (EUR 1.243.891,04) représenté par un million trois mille cinq cent soixante-neuf actions (1.003.569) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 1.984.000,-) représenté le cas échéant par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

4) En sa réunion du 23 décembre 2002, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de un million deux cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-onze euros quatre cents (EUR 1.243.891,04) à un

million six cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-onze euros quatre cents (EUR 1.643.891,04) par l'émission de trois cent vingt-deux mille sept cent vingt (322.720) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a admis la société CYBERTECH SYSTEMS AND SOFTWARE Ltd., ayant son siège social à Oak Brook, IL 60521 USA, à la souscription des actions nouvelles, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription, des renonciations et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. (premier alinéa)

Le capital social est fixé à un million six cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-onze euros quatre cents (EUR 1.643.891,04) représenté par un million trois cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.326.289) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de EUR 5.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Junker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 12, case 10. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

F. Baden.

(06773/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CyberTech EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

F. Baden.

(06774/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LOMPERANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.400,- EUR.

Siège social: L-5886 Hesperange, 426, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 71.078.

L'an deux mille trois, le six janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée LOMPERANG, S.à r.l., ayant son siège social à Hesperange, 426, route de Thionville.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 19 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 795 du 26 octobre 1999, page 38156, et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 14950.

Le capital social a été converti en Euro suivant décision du conseil de gérance en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 14754.

L'assemblée est présidée par Monsieur Armand Nicole, ouvrier de l'état, demeurant à Belvaux, 103, rue de l'Usine.

Il désigne comme secrétaire Madame Yvonne Longo, employée privée, demeurant à Belvaux, 103, rue de l'Usine.

L'assemblée nomme comme scrutateur Mr Christophe Longo, gérant, demeurant à Hesperange, 426, route de Thionville.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'associé représenté, après avoir été signées 'ne varietur' par les parties et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euro), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Ratification de la décision prise par le conseil de gérance en date du 5 septembre 2001, par rapport à la conversion du capital social en Euro, laquelle décision a été publiée au Mémorial C de 2002, page 14754.
2. Agrément à donner à la cession de 235 (deux cent trente-cinq) parts sociales à un associé.
3. Agrément à donner à la cession de 6 (six) parts sociales à un associé.
4. Démissions et nominations statutaires.
5. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations de Monsieur le président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

Première résolution

L'assemblée ratifie la décision prise par le conseil de gérance en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 14754, par rapport à la conversion du capital social en Euro,

Suite à ce qui précède:

- 1.- les 500 (cinq cents) parts sociales représentatives du capital social, sont actuellement détenues comme suit:
 - a) Mme Yvonne Longo, employée privée, demeurant à Belvaux, 103, rue de l'Usine, deux cent trente-cinq (235) parts sociales.
 - b) M. Christophe Longo, gérant, demeurant à Hesperange, 426, route de Thionville, deux cent trente-cinq (235) parts sociales.
 - c) M. Armand Nicole, ouvrier de l'état, demeurant à Belvaux, 103, rue de l'Usine, trente (30) parts sociales.
- 2.- l'article 6 des statuts se lit comme suit:

Art. 6.

Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.400 (douze mille quatre cents Euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre Euro quatre-vingt Cents) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée donne son agrément à:

1. la cession de 30 (trente) parts sociales faite par Mr Armand Nicole, prénommé, à Mr Christophe Longo, précité, intervenue en date de ce jour aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.
2. la cession de 235 (deux cent trente-cinq) parts sociales faite par Mme Yvonne Longo, prénommée, à Mr Christophe Longo, précité, intervenue en date de ce jour aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la cession qui précède, le capital social de la société est désormais détenu en totalité par Mr Christophe Longo, prénommé.

Troisième résolution

L'assemblée décide ensuite de révoquer le mandat de Mme Yvonne Longo, prénommée, de Mr Armand Nicole, prénommé, et de Monsieur Damien Sossi, cuisinier, demeurant à F-Toul, Bât. Honoré de Balzac A11, Rue Vouachalons, comme gérants de la société.

La société est désormais gérée par un seul gérant, savoir M. Christophe Longo, préqualifié, lequel peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre associé n'ayant demandé de signer.

Signé: A. Nicole, Y. Longo, Ch. Longo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 81, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

J. Delvaux.

(06884/208/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

**CLUB 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CLUB 5 RUE CHIMAY, Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume II.
R. C. Luxembourg B 19.909.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Charles Munchen, commerçant, demeurant à Luxembourg, 14, place Guillaume II,
- 2) Monsieur René Schildgen, commerçant, demeurant à Paris, 93, rue Lafayette, ici représenté par Monsieur Charles Munchen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 28 novembre 2002.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité CLUB 5 RUE CHIMAY, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 19.909, constituée suivant acte notarié en date du 12 novembre 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 332 du 20 décembre 1982, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 609 du 19 avril 2002, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en CLUB 5, S.à r.l.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de CLUB 5, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 5, rue Chimay à L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Munchen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 138S, fol. 53, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

F. Baden.

(06782/200/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CLUB 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume II.
R. C. Luxembourg B 19.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

F. Baden.

(06784/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FRAMAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.878.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FRAMAS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 76.878,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 41622, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 18 août 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 5.398.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Laure Paklos, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux administrateurs et commissaires aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à disposition des actionnaires;
6. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans;

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime et séparément, les décisions suivantes:

Première résolution

La société dénommée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée donne pouvoir a MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société FRAMAS HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Santini, C. Watteyne, L. Paklos, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

J. Delvaux.

(06904/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

ROSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.618.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSAFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.618, constituée suivant acte notarié en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 13 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 25 juin 2002, non encore publiée.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de cinq cent mille huit cent quatre-vingt-cinq euros soixante-dix-sept cents (500.885,77 €) pour le porter de son montant de cent vingt-neuf mille cent quatorze euros vingt-trois cents (129.114,23 €) à six cent trente mille euros (630.000,- €) par la création et l'émission de neuf cent soixante-dix (970) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) Souscription et libération des actions ainsi créées par l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible.

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille huit cent quatre-vingt-cinq euros soixante-dix-sept cents (500.885,77 €) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de cent vingt-neuf mille cent quatorze euros vingt-trois cents (129.114,23 €) à six cent trente mille euros (630.000,- €) par la création et l'émission de neuf cent soixante-dix (970) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les neuf cent soixante-dix (970) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société de droit italien FINCERAMICA S.p.a., Via Barberia 22, Bologne, Italie,

ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bologne, le 18 décembre 2002, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq cent mille huit cent quatre-vingt-cinq euros soixante-dix-sept cents (500.885,77 €) existant à charge de la Société et au profit de la société de droit italien FINCERAMICA S.p.a., pré-nommée.

L'évaluation de la créance apportée à la Société en libération de l'augmentation de capital fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par Monsieur Jean Bernard Zeimet, en date du 30 décembre 2002, lequel restera annexé aux présentes.

Le rapport du réviseur conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Il résulte également de ce rapport que la créance a un caractère certain et est entièrement liquide et exigible.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède le premier et le septième alinéa de l'article 3 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa)

Le capital social est fixé à six cent trente mille euros (630.000,- €) représenté par mille deux cent vingt (1.220) actions sans désignation de valeur nominale.

(septième alinéa)

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à treize millions d'euros (13.000.000.- €) le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison des présentes, approximativement à la somme de six mille huit cents euros (6.800,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 75, case 9. – Reçu 5.008,86 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

F. Baden.

(06757/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ROSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

F. Baden.

(06759/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

STARING CAPITAL GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 90.185.

In the year two thousand and two, on the twenty-fourth day of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- The company BARING, HOUSTON & SAUNDERS LIMITED, having its registered office in 9 Devonshire Square, London, EC2 4WX, United Kingdom,

here represented by Mr Marc Seimetz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on December 23, 2002.

2.- The company STARWOOD CAPITAL GROUP EUROPEAN, S.à r.l., having its registered office in 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, here represented by Mr Marc Seimetz, previously named, by virtue of a proxy given in Greenwich (Connecticut, USA), on December 23, 2002.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, acting in their capacities as sole shareholders of STARING CAPITAL GP, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 90.185) (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 3th, 2002, not yet published in the Mémorial, have required the undersigned notary to state their resolutions as follows:

First resolution

The shareholders decide to replace the text of article seven of the Articles of Incorporation with «The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.»

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the article seven of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.»

Third resolution

The shareholders decide to replace the following text in article fifteen of the Articles of Incorporation «Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning 100% of the share capital.» by «Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners representing three quarters of the company's share capital.»

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first sentence of article fifteen of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 15. (first sentence).** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners representing three quarters of the company's share capital.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société BARING, HOUSTON & SAUNDERS LIMITED, ayant son siège social au 9 Devonshire Square, Londres, EC2 4WX, United Kingdom, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 23 décembre 2002.

2.- La société STARWOOD CAPITAL GROUP EUROPEAN, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Greenwich (Connecticut, USA), le 23 décembre 2002.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles sociétés comparantes, agissant en leurs qualités de seules et uniques associées de STARING CAPITAL GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 90.185) (la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 décembre 2002, non encore publié au Mémorial, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de remplacer le texte de l'article sept des statuts par «Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article sept des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

Les associées décident de remplacer le texte suivant de l'article quinze des statuts «Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant 100% du capital social.» par «Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts et spécialement la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.»

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article quinze des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15. (premier alinéa).** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts et spécialement la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Seimetz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 12, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

F. Baden.

(06790/200/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

STARING CAPITAL GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

F. Baden.

(06792/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EGERIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.794.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EGERIA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.794, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 26 avril 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 janvier 2001, publié au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 7 septembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social par annulation d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), d'un montant total de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-), par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

2) Modification de l'article cinq des statuts.

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de ratifier la décision prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 19 septembre 2002, dont une copie du procès-verbal restera ci-annexée, de réduire le capital social à concurrence de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de quarante-huit millions sept cent quarante-deux

mille cent soixante-quinze euros (EUR 48.742.175,-) à dix-huit millions sept cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 18.742.175,-).

En conséquence, l'assemblée décide d'annuler un million deux cent mille (1.200.000) actions portant les numéros 1.910.793 à 1.922.422, 2 à 949.563, 300.002 à 325.740, 330.002 à 474.124, 390.002 à 415.740, 1.929.688 à 1.941.997, 310.002 à 330.001 et 1.674.612 à 1.685.508 et constate leur remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société antérieurement aux présentes à concurrence de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-) prélevés sur les liquidités.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa)

Le capital souscrit est fixé à dix-huit millions sept cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 18.742.175,-) représenté par sept cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-sept (749.687) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital, à la somme de EUR 2.050,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Coïs, C. Waucquez, S. Roeleveld, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

F. Baden.

(06794/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

RAVAGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 70.035.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 octobre 2002

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 23 octobre 2002 que Monsieur Marcel Cockaerts, administrateur de sociétés, demeurant 24, Patrijzenlaan à B-1910 Kampenhout, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06795/694/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

AUTOGRILL OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 69.411.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée AUTOGRILL OVERSEAS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1, place d'Armes, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 69.411,

constituée sous la dénomination de GEB S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 23412,

la dénomination actuelle a été modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 40117,

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 63158.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 60.650.000,- (soixante millions six cent cinquante mille Euro), représenté par 12.130.000 (douze millions cent trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq Euro) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par M. Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, place d'Armes.

Le Président désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Gustave Stoffel, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 12.130.000 (douze millions cent trente mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euro) pour compenser des pertes constatées au 30 septembre 2002 et augmentation de capital d'un même montant de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euro), à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues, et à libérer entièrement en espèces.

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euro), pour compenser des pertes constatées au 30 septembre 2002, et décide ensuite d'augmenter le capital du même montant de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euro)

augmentation souscrite par les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la prédite liste, savoir la société AUTOGRILL S.p.A, avec siège social à I-28100 Novara, Via L. Giulietti, et M. Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, place d'Armes, au prorata des actions détenues, et libérée entièrement par un versement en espèces de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euro), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire. La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La preuve de l'existence des pertes constatées à été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan intermédiaire au 30 septembre 2002,

ainsi que du rapport du Commissaire de la société, à savoir la société DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social à Strassen, route d'Arlon 3, au 31 décembre 2002, lequel reste joint en annexe.

Suite à la présente réduction-augmentation de capital, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 12.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, G. Saggi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 45, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

J. Delvaux.

(06897/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

HELMETS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme holding HELMETS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, numéro 56 du 26 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 13 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101 du 18 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à huit heures quarante sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence qu'un actionnaire détenant les mille deux cents (1.200) actions représentant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée.

II.- Que la liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique resteront annexées aux présentes.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

2) L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

4) Partant l'assemblée constate que la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.

5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

6) Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans dans les bureaux de la société COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A. à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, A. Marechal, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

F. Baden.

(06797/200/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

STATELAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

RECTIFICATIF

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, agissant en sa qualité de président, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2002 de l'actuelle société dénommée STATELAND INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée sous la dénomination de STATELAND LIMITED et sous les lois des British Virgin Islands en date du 19 octobre 1993, transférée au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de transfert de siège reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2002, en voie de publication au Mémorial C, avec un capital social actuel de USD 50.000 (cinquante mille US Dollars), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix US Dollars) chacune.

2) Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, agissant en sa qualité de secrétaire lors de la susdite assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2002.

3) Monsieur Christophe Velle, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, agissant en sa qualité de scrutateur lors de la susdite assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2002.

4) La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Messieurs Jean-Pierre Verlaine et Christophe Velle, précités, comme mandataire des deux actionnaires de la société:

1. la société SEB TRUST LIMITED as Trustee of WG TRUST, ayant son siège social à Lord Coutanche House, 66-68 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Slands, propriétaire de 4.999 de la société STATELAND INTERNATIONAL S.A., précitée, en vertu d'une procuration datée du 30 octobre 2002, annexée audit acte du 5 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 novembre 2002, volume 15CS, folio 12, case 7,

et en vertu d'une procuration du 30 décembre 2002, jointe en annexe au présent acte rectificatif;

2. M. Frédéric Adam, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, propriétaire de 1 (une) action, en vertu d'une procuration datée du 31 octobre 2002, annexée audit acte du 5 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 novembre 2002, volume 15CS, folio 12, case 7,

et en vertu d'une procuration du 30 décembre 2002, jointe en annexe au présent acte rectificatif.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, déclarent que le procès-verbal de ladite assemblée du 5 novembre 2002 est à rectifier,

en ce sens que l'objet de la société repris dans le point 2 de l'ordre du jour, a été erronément indiqué comme «Holding» alors qu'il aurait fallu l'indiquer comme «Soparfi»,

et qu'en conséquence il y a lieu de lire:

° au point 2 de l'ordre du jour,

° ainsi que dans la résolution y afférente (2^{ème} résolution)

° et dans la 3^{ème} résolution approuvant les statuts de la société, à l'article 3 des statuts,

la rectification de l'objet social, comme suit:

ordre du jour - point 2

2) Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement:

Omissis

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.»

Deuxième résolution

Omissis

° et modifier l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières (Soparfi), lequel objet se lira comme suit:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale, Omissis

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

au lieu et place de:

Ordre du jour

Point 2

2) Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement:

Omissis

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle

aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Deuxième résolution

Omissis

° et modifier l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières (Holding 29), lequel objet se lira comme suit:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Troisième résolution

L'assemblée générale, Omissis

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Les comparants requièrent le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Verlaine, G. Vinciotti, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 41, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

J. Delvaux.

(06905/208/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

STATELAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.950.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

représentée par Monsieur Jean-Pierre Verlaine et Mademoiselle Sophie Jacquet, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée STATELAND INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée sous la dénomination de STATELAND LIMITED et sous les lois des British Virgin Islands en date du 19 octobre 1993, et transférée au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de transfert de siège reçu par le notaire sous-signé en date du 5 novembre 2002,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 30 décembre 2002,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à USD 50.000 (cinquante mille US Dollars), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix US Dollars) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à USD 20.000.000 (vingt millions de US Dollars), représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix US Dollars) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 novembre 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 30 décembre 2002, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de USD 1.520.000,- (un million cinq cent vingt mille dollars US),

pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille dollars US) à USD 1.570.000,- (un million cinq cent soixante-dix mille dollars US),

par la création et l'émission de 152.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars US) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, savoir M. Frédéric Adam, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, a utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, avec des fonds appartenant à ce dernier, d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir la société SEB TRUST LIMITED as Trustee of WVG TRUST, ayant son siège social à Lord Coutanche House, 66-68 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Slands,

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de USD 1.520.000,- (un million cinq cent vingt mille dollars US), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à USD 1.570.000,- (un million cinq cent soixante-dix mille dollars US),

de sorte que le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à USD 1.570.000 (un million cinq cent soixante-dix mille US Dollars), représenté par 157.000 (cent cinquante-sept mille) actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix US Dollars) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 16.750,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Verlaine, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 41, case 8. – Reçu 14.584,53 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

J. Delvaux.

(06906/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

STATELAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.950.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 1045/2002 en date du 30 décembre 2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06907/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

PaaLim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(06849/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EL-FINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.717.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EL-FINA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.717, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008 du 14 novembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

L'exercice qui aurait dû se clôturer le trente septembre 2003 se clôturera le trente et un décembre 2002. L'exercice suivant commencera le premier janvier 2003 et se clôturera le trente et un décembre 2003.

2.- Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi d'avril à dix heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le premier octobre deux mille deux se terminera le trente et un décembre deux mille deux. L'exercice suivant commencera le premier janvier deux mille trois et se clôturera le trente et un décembre deux mille trois.

En conséquence de cette résolution, l'article treize des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 13.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle au deuxième jeudi du mois d'avril à dix heures.

En conséquence de cette résolution, l'article onze des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 11.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi d'avril à dix heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, A. Marechal, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

F. Baden.

(06798/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EL-FINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

F. Baden.

(06800/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ACHEPAY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.343.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ACHEPAY S.A., Société Anonyme Holding

Signature

(06852/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CUSTOMER : VIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 82.239.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CUSTOMER : VIEW S.A.

Signature

(06854/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.093.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

(06855/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CADANOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.106.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CADANOR S.A.

Signature

(06858/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GISELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.074.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 décembre 2002

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

conseil d'administration:

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Frédéric Adam, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06860/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.413.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de liras italiennes en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change officiel d'un euro=1.936,27 ITL.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à trente six mille cent cinquante et un euro et quatre vingt dix-huit cents (36.151,98 EUR) et le capital autorisé est fixé à cinq millions cent soixante quatre mille cinq cent soixante huit euros et quatre vingt dix neuf cents (5.164.568,99 EUR). La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

«**Alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à 36.151,98 EUR (trente six mille cent cinquante et un euro et quatre vingt dix-huit cents) représenté par 70 (soixante dix) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à 5.164.568,99 EUR (cinq millions cent soixante quatre mille cinq cent soixante huit euros et quatre vingt dix neuf cents) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06861/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

F.R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.819.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de lires italiennes en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change officiel d'un euro=1.936,27 ITL.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à deux cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit euro et quarante-cinq cents (258.228,45 EUR) et le capital autorisé est fixé à cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euro et quatre-vingt-dix cents (516.456,90 EUR). La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

«**Alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit euro et quarante-cinq cents (258.228,45 EUR) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euro et quatre-vingt-dix cents (516.456,90 EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06862/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

**SKIRA - COMPAGNIE FINANCIERE D'EDITIONS HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding en liquidation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.929.

L'an deux mille trois, le sept janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée SKIRA -COMPAGNIE FINANCIERE D'EDITIONS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 56.929.

constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 14 novembre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 2436.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du Liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.
3. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur, la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 460,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Lagona, J. J. Josset, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 82, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

J. Delvaux.

(06885/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

SKIRA - COMPAGNIE FINANCIERE D'EDITIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.929.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée SKIRA -COMPAGNIE FINANCIERE D'EDITIONS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 56.929.

constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 14 novembre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 2436.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société.
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
6. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société dénommée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société SKIRA-COMPAGNIE FINANCIERE D'EDITIONS HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 750,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Lagona, J.J. Josset, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

J. Delvaux.

(06886/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

FINDE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.344.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FINDE S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B et le numéro 41.344, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 10 septembre 1992, publié au Mémorial C-1992, page numéro 28.671, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite

liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 11.300 (onze mille trois cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du liquidateur;
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation;
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur, la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.-P. Verlaine, C. Velle, C. Agosini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2003.

J. Delvaux.

(06902/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

FINDE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.344.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FINDE S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B et le numéro 41.344, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 10 septembre 1992, publié au Mémorial C-1992, page numéro 28.671, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite

liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 11.300 (onze mille trois cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société dénommée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société FINDE S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq (5) années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore provisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.-P. Verlaine, C. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

J. Delvaux.

(06903/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

MATERIS FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(06870/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MATERIS FINANCING S.A., Société Anonyme.

Capital social: 125.000,- EUR.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.974.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des Actionnaires tenue le 23 décembre 2002

Il résulte du procès-verbal:

- que l'Assemblée Générale a approuvé le bilan ainsi que le compte de pertes et profits de l'exercice social clos au 31 décembre 2001;

- que l'Assemblée Générale a accordé décharge aux Membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2001;

- que l'Assemblée Générale a reconduit dans leurs fonctions, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2002, les administrateurs, à savoir:

* THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 76.600,

* Madame Janet Hennessy, demeurant au 129, Lincoln Street, Melrose, MA 02176 (Etats-Unis d'Amérique),

* Monsieur Geert Duyck, Company Director, demeurant au 132, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek (Belgium),

* Monsieur Georges Nordmann, Financial Director, demeurant au 10, rue Copernic, F-75116 Paris (France),

- que l'Assemblée Générale a reconduit ERNST & YOUNG S.A., société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06871/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

WORLD PLAYERS SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 79.440.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 novembre 2002, enregistré à Mersch, le 9 décembre 2002, au Volume 423, Folio 14, Case 3,

que la société anonyme WORLD PLAYERS SERVICE S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 514 du 7 juillet 2001,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société, et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(06859/242/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MATERIS ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 101.693.225,- €.**Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 80.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(06872/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MATERIS ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 101.693.225,- €.**Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 80.217.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés tenue le 23 décembre 2002

Il résulte du procès-verbal:

- que l'Assemblée Générale a approuvé le bilan ainsi que le compte de pertes et profits de l'exercice social clos au 31 décembre 2001;
- que l'Assemblée Générale a accordé décharge aux membres du comité de gérance et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2001;
- que l'Assemblée Générale a reconduit dans leurs fonctions, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2002, les gérants, à savoir:
 - THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 76.600,
 - Madame Janet Hennessy, demeurant au 129, Lincoln Street, Melrose, MA 02176 (Etats-Unis d'Amérique),
 - Monsieur Geert Duyck, company director, demeurant au 132, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek (Belgium),
 - Monsieur Olivier Legrain, company director, demeurant au 34, avenue d'Eylau, F-75116 Paris (France).
- que l'assemblée générale a reconduit ERNST & YOUNG S.A., société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06873/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ISIL, INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 décembre 2002

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Carlo Santoiemma décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 31 mai 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Alessandro Fagioli, entrepreneur, président;
Gianfranco Fagioli, entrepreneur, vice-président;
Carlo Santoiemma, employé privé, administrateur:

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour extrait conforme

ISIL - INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06866/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

TECH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.760.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 novembre 2002
Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Marc Leonard décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} juillet 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

conseil d'administration:

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06864/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.941.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 décembre 2002
Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2004 statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Alessandro Fagioli, industriel, demeurant à S. Ilario d'Enza (Italie), président;
Gianfranco Fagioli, industriel, demeurant à S. Ilario d'Enza (Italie), vice-président;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour extrait conforme

EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06867/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.
